

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juillet 2016

**L'an deux mille seize et le dix-huit juillet à vingt heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme CORSI Adeline, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, Mr CORSI Clément, Mr BRUN Hervé.

Excusé : Mr Michel NORE

Mme Adeline CORSI a été élue secrétaire.

Avant d'examiner l'ordre du jour, Pierre LYAN demande de bien vouloir ajouter une délibération (arrivée tardive)

### **I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 20 JUIN 2016 :**

Le compte-rendu de la séance du 20 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Avant d'entamer l'ordre du jour de la séance, Pierre LYAN souhaite que chaque conseiller puisse donner son sentiment sur la démission d'Alexandre SEGUIN (reçue en mairie le 14 juillet).

A noter que cette cinquième démission déclenche une élection municipale complémentaire qui aura vraisemblablement lieu les 2 et 9 octobre.

Ce qui ressort de la discussion c'est tout d'abord le regret unanime sur la forme de cette démission (courrier à charge adressé conjointement au maire et au sous-préfet).

Les raisons invoquées n'ont jamais été débattues en conseil municipal.

Ensuite, après avoir pointé les éléments déclencheurs de cette décision, le conseil municipal rappelle qu'il est constitué de femmes et d'hommes qui se sont engagés à travailler et à réaliser des choses ensemble malgré les différences et les désaccords. C'est dans cet état d'esprit que le conseil municipal souhaite solliciter des personnes qui voudront donner un peu de temps à cette marche collective.

### **II – POINT SUR LES DELEGATIONS :**

- SIAEP : les travaux sur le réseau d'eau proposés pour l'année 2017 sur le territoire du syndicat ont été validés pour 1.1 millions d'euros.
- CCNL : dans le cadre de la fusion, le travail des commissions porte essentiellement sur le maintien ou pas et la forme d'exercice, par la nouvelle communauté de communes Plaine Limagne, des compétences optionnelles (date limite au 1/1/2018) et des compétences facultatives (au 1/1/2019) exercées actuellement par les communautés de communes d'Aigueperse, Maringues et Randan.  
La question du nombre de délégués (38 ou 47 max) sera également dans les semaines à venir au centre des débats.  
Une plate-forme informatique « Plaine Limagne » a été créée afin d'y rassembler l'ensemble des informations.
- Pays de Vichy : la nouvelle politique régionale relative à l'instruction des dossiers de demande de subvention aux fonds européens ne reconnaît plus le rôle exercé par le Pays (groupe d'action locale composé d'élus et de représentants de la société civile)

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 18/07/2016*

et supprime cet échelon. Pierre LYAN regrette cette décision qui aura pour conséquence la suppression de plusieurs emplois de techniciens hautement qualifiés et la fragilisation des communes rurales qui ne pourront plus bénéficier de la compétence de ces techniciens pour le montage de leurs dossiers.  
Une réunion des maires est prévue sur ce sujet en septembre.

**III – POINT D’AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :**

- Future mairie : les travaux continuent (peinture volets, extension...), le planning est respecté. En septembre, réflexion sur l'aménagement du jardin.
- Eclairage de l'église : Le SIEG a étudié le dossier. Rendez-vous à prendre avec Sébastien PICOT pour la présentation.
- Assainissement Chassenet : Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des travaux de mise aux normes de la station d'épuration de Chassenet :

Par délibération du 5 avril 2013, le Conseil Municipal a retenu la société Egis Eau maître d'œuvre pour la mise aux normes de la station d'épuration de Chassenet. Or, cette mise aux normes nécessitait préalablement une étude diagnostique clôturée le 20 juin 2016 par l'approbation du zonage d'assainissement.

Compte-tenu du délai écoulé, un avenant au marché de maîtrise d'œuvre est proposé par la société Egis Eau.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre présenté par Egis Eau.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer.

- Aménagement villages :

- La Marmite : un câble électrique a été découvert à une hauteur non réglementaire sur le chantier..Le délai de ré enfouissement de ce câble par ERDF est de 15 à 20 semaines et bloque la fin des travaux de la place.
- Terrain MATHIAUX : acquisition d'une parcelle de terrain :

A l'occasion de l'aménagement de la place de la Marmite, Mr MATHIAUX et Mme GOURBEYRE ont proposé de vendre à la commune de Thuret leur jardin, situé le long du ruisseau et jouxtant la place.

A la demande de Mr MATHIAUX et Mme GOURBEYRE et considérant la durée de la procédure de vente par acte administratif, la Commune de Thuret procédera à l'entretien du terrain dès la publication de la présente délibération et sa notification aux vendeurs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents  
:

- **DECIDE** d'acheter à Mr MATHIAUX et Mme GOURBEYRE le jardin :
  - cadastré AL 243
  - d'une surface de 93 ca
  - au prix de : 50 €
- **DIT** que les frais correspondants aux frais d'enregistrement seront pris en charge par la Commune de Thuret.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 18/07/2016*

➤ **DESIGNE** Mme Adeline CORSI pour représenter la commune de Thuret en qualité d'acheteur.

➤ **DONNE** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire pour procéder à l'achat de cette parcelle et signer les documents correspondants.

➤ **ACCEPTE** que la commune de Thuret procède à l'entretien du terrain dès publication et notification de la présente délibération.

- Jardins partagés : convention d'occupation précaire :

Déjà évoqué lors d'un précédent conseil et en concertation avec plusieurs personnes intéressées, des jardins partagés seront proposés sur le terrain communal cadastré selon une charte d'utilisation présentée au Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **VALIDE** la « Charte des jardins partagés du Cournolet ».

➤ **FIXE** le montant de la redevance à 15 € par an.

➤ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation précaire correspondant.

**IV – PERSONNEL COMMUNAL :**

- Poste d'agent de maîtrise contractuel :

Compte-tenu du départ à la retraite de Raymond HERVIER au 1<sup>er</sup> octobre, de la procédure de recrutement à venir et de l'activité importante des services techniques, il est nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet non permanent d'une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour faire face à un accroissement temporaire d'activité selon l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

➤ **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée de 6 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre.

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2016.

- Charge de travail à l'atelier : le Conseil s'interroge sur la création éventuelle d'un contrat CAE à l'atelier.(compléter l'équipe )
- Heures complémentaires :

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à Madame COUSTEIX Nathalie, adjoint technique à temps non-complet (20/35<sup>ème</sup>) en remplacement sur une partie du poste de Isabelle LABONNE, en congé maladie.

Durant l'année scolaire 2016/2017, soit du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 août 2017, Nathalie COUSTEIX effectuera 3 heures par semaine sur 36 semaines soit 9 heures par mois annualisées.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 18/07/2016*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Madame COUSTEIX,
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2016.

**V – CONVENTION POTEAUX INCENDIE :**

Le Conseil Municipal de Thuret a confié par convention de prestation de service à la SEMERAP l'entretien et la réparation des poteaux d'incendie de la commune.

Cette convention arrivant à son terme au 31/12/2016, il convient d'en établir une nouvelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier à nouveau cette mission à la SEMERAP et donne lecture du projet de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service proposée par la SEMERAP,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**V – BAIL ORANGE – LIEU-DIT « CHAMP PATIRA » - THURET :**

Le bail conclu entre la commune de Thuret et Orange France pour le pylône de radiotéléphonique mobile situé au lieu-dit « Champ Patira » sur la Commune de Thuret arrive à expiration en 2017.

Orange France souhaiterait réaliser un nouveau bail pour une durée de 12 ans. A noter que Free Mobile est en cours d'étude pour s'implanter également sur ce pylône.

Le nouveau bail sera d'une nouvelle durée de 12 ans reconductible tous les trois ans, et le loyer annuel réactualisé sera de 4000 € plus 2000 € à partir de l'arrivée d'un autre opérateur avec une augmentation minimum annuelle de 1%.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec Orange France concernant l'immeuble sis lieu-dit « Champ Patira » section YB n°24.

**VI - ADHESIONS EPF-SMAF**

Monsieur le Maire expose :

-Les communes de St Eloy les Mines (63) par délibération du 29 octobre 2015, Madriat (63), par délibération du 10 juin 2015, Reugny (03), par délibération du 8 janvier 2016, Malrevers (43), par délibérations des 25 février et 17 mars 2016, Boisset (15), par délibération du 26 mars 2016,

-La communauté de communes de Sumene-Artense (15) composée de 16 communes (Antignac, Bassignac, Beaulieu, Champagnac, Champs sur Tarentaine-Marchal, Lanobre, Madic, La Monselie, Le Monteil, Saignes, Saint Pierre, Sauvat, Trémouille, Vebret, Veyrières, Ydes), par délibération du 17 février 2016,

Ont demandé leur adhésion à l'EPF-SMAF Auvergne.

Le conseil d'administration, dans ses délibérations en date des 15 décembre 2015, 26 janvier ; 1<sup>er</sup> mars, 5 avril et 24 mai 2016, a pris en compte ces demandes et l'Assemblée générale de l'EPF réunie le 20 juin 2016 a donné un avis favorable.

**COMMUNE DE THURET  
(Puy-de-Dôme)**

*Séance du 18/07/2016*

Conformément aux dispositions de l'article VI des statuts, les organes délibérants des collectivités territoriales, membres de l'EPF-SMAF Auvergne doivent ratifier ces demandes d'adhésion.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DONNE SON ACCORD** aux adhésions précitées.

**VII - DECISION MODIFICATIVE :**

Des ajustements sur le budget assainissement sont nécessaires :

- Zonage assainissement – commissaire enquêteur :

|   | <b>Compte 6231</b> | <b>Compte 6218</b> |
|---|--------------------|--------------------|
| - | - 300 €            | + 300 €            |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

**VIII – QUESTIONS DIVERSES :**

- Demande d'une équipe de rugby de Riom d'utiliser les installations sportives de Thuret.
- Trame du bulletin municipal diffusé à l'automne : 1 page double sur l'inauguration de l'école, 1 page double sur les projets de la municipalité, 1 page double sur le personnel et les services plus rappel des acteurs associatifs, économiques, infos pratiques, état-civil...
- Proposition de réunion avec les associations le 2 septembre à 19 heures.
- Dans le cadre du festival baroque en Auvergne, concert le 26 juillet à l'église de Thuret.

Prochain conseil municipal le 19 septembre à 19 heures 30.

Les dates des conseils suivants seront proposées via Doodle.